



SYNDIC ET GESTION DE COPROPRIÉTÉS
VENTE ET LOCATION
EXPERTISE ET CONSEIL
CRÉATION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

WWW.IMMOCEGI.BE

EVERE, le 19.11.2025

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RESIDENCE « Saint Vincent
II », QUI S'EST TENUE EN DATE DU 19.11.2025**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à 17h30, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la résidence « SAINT VINCENT II » située Rue du Bon Pasteur 55-57 à 1140 EVERE BCE 0850.186.984 suite à la convocation de la sprl CEGI adressée aux copropriétaires en date du 22.10.2025, à la demande du conseil de copropriété. La réunion s'est déroulée à la salle EVERNA - « Klimopzaal » - situé Rue Saint Vincent 30 à 1140 EVERE.

1. Accueil et présences - Annonce du quorum

Madame Rouffart ouvre la séance à 17h50 et souhaite la bienvenue aux copropriétaires présents.

Le syndic signale que la présente assemblée générale constitue la seconde séance, la première réunion tenue le 16.10.2025 n'ayant pas réuni le quorum de présence requis pour délibérer valablement.

En conséquence, conformément aux dispositions légales en vigueur, la présente assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de copropriétaires présents ou représentés.

Afin de faciliter le déroulement de l'assemblée, le syndic met en place le système COPROVOTE, un dispositif électronique permettant à chaque copropriétaire de voter directement via un boîtier individuel.

2. Nomination du président de l'Assemblée Générale et du secrétaire de séance.

Conformément aux prescrits de la législation en vigueur, le syndic signale qu'un copropriétaire doit nécessairement présider la réunion. Monsieur BOULANGER est proposé pour assumer ce rôle et obtient l'accord de l'assemblée générale.

Aussi, le syndic fait appel à un scrutateur afin de vérifier la liste des présences, ainsi que les votes intervenus lors de l'assemblée. Messieurs Gossiaux et Kobis décident d'assurer ce rôle.

Le syndic assurera le rôle de secrétaire.

% Pour :	100,00
% Contre :	0,00
% Total :	100,00

3. Administration et technique du bâtiment

3.1 Rapport par le syndic CEGI srl sur la reprise de gestion depuis le 06.05.2025

CEGI a repris la gestion de l'immeuble le 06.05.2025.

Dans ce cadre, Madame Rouffart remercie les copropriétaires.

CEGI remercie également la collaboration du Conseil de Copropriété pour les informations communiquées.

Il est rappelé que les bureaux CEGI SRL sont situés Chaussée d'Alseberg 614A-616 à 1180 UCCLE et sont accessibles du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30. En cas de demandes, le syndic est disponible comme suit :

Lignes téléphoniques :

- 02/346.03.24 (de 09h00 à 12h00)
- 0475/70.56.14 (uniquement pour les urgences)

E-mails :

- j.rouffart@immo-cegi.be (Gestionnaire)
- d.dasilva@immo-cegi.be (comptable)

CEGI fait état des actes de gestion posés depuis la reprise :

- ✓ Récupération des documents administratifs, techniques, et comptables chez Homeland. Les documents ont été transmis bien après la reprise de gestion de CEGI soit le 18.06.2025 ;
- ✓ Courrier transmis aux copropriétaires annonçant la reprise et comprenant le choix quant à la réception des courriers (papier, électronique, recommandé) ;
- ✓ Courrier transmis aux fournisseurs et ordonnancement des dossiers ;
- ✓ Reprise des comptes bancaires ;
- ✓ Actualisation du numéro BCE ;
- ✓ Ouverture de l'immeuble sur l'application CEGI (voir infra) ;
- ✓ Visite technique de la copropriété - en présence du Conseil de Copropriété - en vue de relever les vices et malfaçons ;

Le syndic fait également état de la mise à disposition pour les copropriétaires de deux plateformes :

- MySyndic (accès aux statuts, contrats, PV d'AG et situation comptable individuelle)
- AppliCEGI (plateforme de signalement de problèmes dans les communs de l'immeuble)

3.2. Evaluation des contrats en cours et mesures à prendre

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des contrats actuellement en vigueur pour la copropriété.

Le syndic fait état des points suivants :

- 
- Un nouveau contrat a récemment été souscrit auprès de SOCOTEC pour le contrôle périodique des ascenseurs.
 - Un appel d'offres a été lancé auprès des sociétés SICLI et ANSUL en vue de sélectionner un prestataire pour la prévention incendie (contrôle et entretien du matériel).
 - Un appel d'offres est en cours pour remplacer le jardinier chargé de la maintenance des espaces verts en périphérie du bâtiment.

Le conseil de copropriété sera chargé d'examiner les offres reçues et de valider le choix du futur contrat.

Objet du contrat	Fournisseur	Montant
Assurance incendie	Elitis	19.540.73€/an
Assurance accident de travail	AXA	260€/an
Gestion de copropriété	CEGI	3 290/mois
Contrôle des comptes	Darel	2 250€/an
Contrôle entretien ascenseurs	Liftinc	4 812.15€/an
Ligne téléphonique ascenseur	Proximus	27€/mois
Contrat d'entretien des installation électrique	Dourte	805€/an
Entretien chauffage	Chauffage Legrand	2 250.34€/an
Nettoyage du bâtiment	Concierge/Lazos	3 624€/mois
Entretien jardins	Demortier Alain	926€/mois
Entretien évacuations, égouts	Hydrojet	1 284.72€/semestre
Electricité communs	Total	1 900€/mois
Consommation gaz	Codel	6 823€/mois
Consommation eau	Vivaqua	4 073€/mois
Relevé des compteurs	Ista	14 928.82€/an
Traitement des nuisibles	Rentokil	2 500€/an
Traitement anti-nuisible (partie commune)	Clean Vermine	354€/trimestre
Traitement anti-nuisible (gaine vide technique)	Diclo laboratoires services	190€/trimestre
Gestion des déchets	Bruxelles propreté	321€/trimestre
Contrôle périodique des ascenseurs	Socotec	871,20€/semestre

Le total des dépenses récurrentes et ponctuelles listées ci-dessus représente un montant global d'environ **341 555 € par an.*

3.3. Dossiers sinistres

➤ *Dégats des eaux appartement X05, en provenance du X06 (05.06.2025)*

Aucune fuite détectée – cause résolue il y a deux ans.
Dossier clôturé à l'amiable avec versement d'une indemnisation à la propriétaire.

➤ *Dégats des eaux appt R10, en provenance du R11 (02.12.2024)*

Indemnisé par l'assurance, déclaré par Homeland.

➤ *Dégats des eaux appt W10 en provenance du W11 (02.02.2025)*

Dû à un problème d'étanchéité de la baignoire (privatif)
La réparation de la cause a été résolue, pas de déclaration sinistre.
Franchise à charge de l'auteur du sinistre.

➤ *Effraction appartement S006 (18.06.2025)*

La porte d'entrée, forcée, a dû être remplacée.
Sinistre ouvert et indemnisé par l'assurance à concurrence d'une porte équivalente à l'ancienne.

➤ *Fenêtre fissurée appartement T12 (13.08.2024)*

Sinistre relatif à la vitre de terrasse de Mme Jakuc, déclaré par Homeland. Indemnisé par l'assurance.
Franchise à charge du copropriétaire (élément privatif).

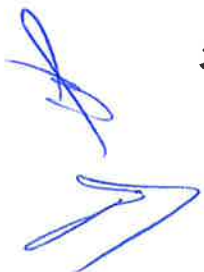
➤ *Dégats des eaux magasin OKAY, en provenance de l'appartement 21A*

Une fuite provenant d'un raccord défectueux du compteur d'eau chaude de l'appartement 21A a causé une infiltration dans le local du magasin OKAY.

Les raccords ont été remplacés et l'installation est désormais étanche.
Un dossier sinistre a été ouvert, en attente du retour de l'assurance du magasin.

3.4. Travaux extraordinaires et mise en conformité du bâtiment

3.4.1 Ascenseur : Statut des travaux en cours.



Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06.11.2024, les copropriétaires ont approuvé la modernisation des quatre ascenseurs (remplacement du tableau de commande, boutons, affichages et habillage des cabines) pour un budget global de 131.708 € TVAC, confié à la société LIFTINC.

Le financement est à répartir à 50 % dans les charges courantes et 50 % via le fonds de réserve. A ce jour, 78.484.56€ on été payée par les copropriétaires.

La réception des travaux a été réalisée par l'organisme de contrôle SOCOTEC, qui a transmis les rapports de remise en service sans aucune remarque.

Il reste désormais à **finaliser l'habillage des cabines** pour clôturer le chantier.

Par ailleurs, le syndic rappelle que ces travaux constituent une modernisation et non une mise en conformité, et par ailleurs de nombreuses pannes sont constatées sur les 4 ascenseurs. Tenant compte de cette situation :

- ➔ CEGI a fait réaliser les analyses de risque afin d'identifier les remarques à corriger, en vue de planifier les travaux de mise en conformité avant le 25 septembre 2028, conformément à la réglementation en vigueur. L'ascensoriste LIFTINC doit remettre une offre de prix pour lever ces remarques.
- ➔ CEGI a demandé à LIFTINC l'origine des pannes successives. Les portes des cabines seraient à l'origine de plusieurs dysfonctionnements. Par ailleurs, les serrures des portes palières doivent être vérifiées préalablement.
- ➔ CEGI recommande de mandater un expert externe pour obtenir un audit technique afin d'exiger de la part de l'ascensoriste une liste des choses à exécuter et s'appuyer sur l'avis d'un autre professionnel pour terminer le chantier.
- ➔ Cegi rappelle qu'un rendez-vous est programmé avec le chef du département de la modernisation des ascenseur, dans le courant du mois de novembre, pour un analyse complète des pannes récurrentes.




3.4.2. Cogénération : Vote sur la proposition de rachat de la cogénération par Go4Green selon une formule de tiers investisseur - Voir annexe

Le syndic fait état des dysfonctionnements rencontrés sur les deux cogénérateurs en chaufferie. S'agissant de machinerie de marque INDOP, très peu de prestataires en Belgique peuvent assumer la maintenance.

La société Go4Green a soumis une proposition de rachat et de gestion complète des deux cogénérateurs au gaz. Cette société assurerait l'ensemble de la maintenance, du suivi et de la gestion administrative et technique des installations, tout en proposant une compensation financière à la copropriété dont détails ci-après :

GAINS FINANCIERS

Bénéficiaires	Investissements Initiaux OFFERTS	Gains annuels	Gains
COPROPRIÉTAIRES	40 000 €	12 500 €	115 000 €
Primes		12 500 €	75 000 €
Rachat	40 000 €		40 000 €
OCCUPANTS		14 581 €	87 487 €
Électricité		12 787 €	76 720 €
Chaleur		1 795 €	10 767 €
TOTAL	40 000 €	27 081 €	202 487 €

Les principales modalités de cette proposition sont les suivantes :

- ✓ Rachat des cogénérations pour un montant de 40 000 € TVAC ;
- ✓ Paiement d'une redevance annuelle de 12 500 €/ an pendant 6 ans, pour la mise à disposition de l'espace dans la chaufferie ;
- ✓ Réduction estimée à 13,98 % du budget énergétique annuel pour les occupants, soit 14.581 € / an ;
- ✓ Prise en charge intégrale par Go4Green du surcoût du gaz, estimé à 7.007 €/an.

Après présentation du projet et échanges de vues, il est procédé au vote sur la proposition de rachat par le tiers investisseur Go4Green et le mandat à donner au syndic pour signer les contrats utiles.

Quorum requis : Majorité des deux tiers des voix

Vote : Détails en annexe

% Pour :	83.64
% Contre :	16.36
% Total :	100,00

Décision : La proposition de Go4Green est approuvée.

3.4.3. Rénovation des balcons et terrasses - Information

Le bureau d'architecture Cottenier & Partners, spécialisé en rénovation d'immeubles, a mené une pré-étude sur l'état des terrasses et des pignons de l'immeuble, à la demande du syndic Homeland.

L'architecte M. Cottenier présente les constats réalisés suite à cette étude. Il est remarqué que les coûts de travaux repris dans la pré-étude sont des estimations devant permettre à la copropriété d'orienter ses décisions. Ces estimations sont réalisées sans engagement de la part de l'architecte et devront être confirmées sur base d'un cahier des charges et d'un appel d'offre.

Au niveau technique, les constats révèlent :

- une dégradation généralisée du béton,
- une corrosion des armatures,
- des infiltrations d'eau dans les dalles,
- l'absence d'étanchéité,
- des garde-corps non conformes,

Trois scénarios de rénovation ont été proposés :

- ✓ Option A : réfection partielle avec maintien des éléments existants (étanchéité non garantie) - budget estimé à 2.060.000€ HTVA.
- ✓ Option B : nouveaux garde-corps sur bandeaux existants (risque d'infiltration persistant) - budget estimé à 2.900.000 HTVA
- ✓ Option C : remplacement complet des bandeaux par de nouveaux éléments en béton armé et pose de garde-corps conformes - budget estimé à **2.665.000 HTVA**

L'architecte recommande l'option C, seule solution garantissant la durabilité, la sécurité et la mise en conformité de l'ensemble des terrasses.

Après discussion, le syndic propose de solliciter un **second avis technique** sur l'état des terrasses et garde-corps et mesures à prendre, auprès d'un **bureau de contrôle agréé**, tel que **SECO**.

Si le rapport confirme les constatations émises par l'architecte **Cottennier**, il sera demandé à SECO de fournir un **planning conseillé de mise en œuvre**.

Il est en outre proposé, le cas échéant, de **donner mandat au syndic et au Conseil de Copropriété pour désigner un architecte qui réalisera une mission d'étude complète des travaux, comprenant :**

- l'élaboration d'un **cahier des charges** reprenant les clauses techniques et administratives,
- l'établissement d'un **métré estimatif**,



- et l'organisation d'un **appel d'offres** auprès d'entreprises spécialisées.

Le dossier complet serait soumis à l'approbation de la copropriété lors d'une prochaine **assemblée générale en fonction des disponibilités de l'étude.**

Quorum requis : Majorité absolue

Vote : Détails en annexe

% Pour :	80.93
% Contre :	19.07
% Total :	100,00

Décision : La proposition ci-avant exposée est approuvée

3.4.4 Rénovation des bardages et isolation des façades latérales - information.

L'architecte Cottenier & Partners a constaté que le bardage métallique existant est en mauvais état et n'assure plus une isolation thermique efficace. L'isolant est localement dégradé, et certaines fixations laissent apparaître des infiltrations.

Il propose une isolation thermique par l'extérieur (ITE) avec deux variantes :

✓ **Option A** - Enduit sur isolant (laine de roche) : finition type crépi
Pour un budget estimé à **496.000 € HTVA.**

✓ **Option B** - Panneaux de façade sur ossature alu + isolant (laine de roche) : finition en plaques décoratives (type Equitone) :
Pour un budget estimé à **837.000 € HTVA.**

Les deux solutions garantissent une isolation continue, une amélioration énergétique et une remise à neuf complète de l'aspect des pignons.

Après discussion, le syndic propose de solliciter un second avis technique sur l'état des bardages latéraux des façades et mesures à prendre, auprès d'un bureau de contrôle agréé, tel que SECO.

Si le rapport confirme les constatations émises par l'architecte **Cottennier**, il sera demandé à SECO de fournir un **planning indicatif de mise en œuvre.**

Il est en outre proposé, le cas échéant, de **donner mandat au syndic et**

au **Conseil de Copropriété pour désigner un architecte qui réalisera une mission d'étude complète des travaux**, comprenant :

- l'élaboration d'un **cahier des charges** reprenant les clauses techniques et administratives,
- l'établissement d'un **métré estimatif**,
- et l'organisation d'un **appel d'offres** auprès d'entreprises spécialisées.

Le dossier complet serait soumis à l'approbation de la copropriété lors d'une **prochaine assemblée générale en fonction des disponibilités de l'étude**.

Quorum requis : Majorité absolue

Vote : Détails en annexe

% Pour :	76.07
% Contre :	23.93
% Total :	100,00

Décision : La proposition ci-avant exposée est approuvée

3.4.5. Contrôle d'accès - Installation d'une barrière l'entrée du parking aérien de l'immeuble

Le Conseil de Copropriété a formulé la demande visant à installer une barrière à l'entrée du parking aérien de l'immeuble afin de réguler l'accès et éviter les stationnements sauvages.

All Access a remis une offre de prix pour l'installation d'une barrière levante :



Projet : Installation d'une barrière levante pour sécuriser l'accès au parking.

Catégorie	Détails	Montant HTVA
Installation principale	Barrière DITEC QIK7EH + lisse 6 m, éclairage, radar, récepteur Intratone, fondations béton, pose & mise en service	5.770 €
Travaux non inclus	Remise en état du sol (klinkers, asphaltage...), Évacuation des terres, Alimentation électrique	—
Option – îlot de protection	Ilot central en acier galvanisé	359,95 €
Option – poteau de protection	Par poteau	165,55 €
Option – clavier à code	Clavier GALEO	285,43 €
Option – colonne clavier	Support métallique	231,25 €
Télécommandes (à l'unité)	Télécommande Intratone 4 boutons	55,38 €/pc
Télécommandes (20)	Télécommandes Intratone	45,59 €/pc
Télécommandes (100)	Télécommandes Intratone	35,93 €/pc

Budget à prévoir :

- Barrière seule : 5.770 € HTVA
- Avec options minimales (1 îlot) : ± 6.130 € HTVA
- Télécommandes à acheter ensuite selon besoins

Il est proposé de voter sur le principe d'installation d'une barrière et de donner mandat au Conseil de Copropriété pour valider les aspects techniques et financiers en vue de la commande et l'exécution des travaux.

Le budget global évalué à 7.500 € serait financé via le fonds de réserve.

Quorum requis : Majorité des deux tiers des voix

Vote : Détails en annexe

% Pour :	49.09
% Contre :	50.91
% Total :	100,00

Décision : La proposition ci-avant exposée est rejetée.

4. Comptabilité

4.1. Détermination de la date d'entrée en vigueur des augmentations de charges décidées en Assemblée Générale - Principe à appliquer

Le syndic CEGI signale que les budgets détaillés ci-après ont été appelés en 2025 :

➤ **Budget ordinaire** :

T1/2025 : 90.012 €
T2/2025 : 90.012 €
T3/2025 : 109.988 €
T4/2025 : 109.988 €

TOTAL : **400.000 €**

➤ **Budget fonds de réserve** :

T1/2025 : 22.000 €
T2/2025 : 22.000 €
T3/2025 : 23.000 €
T4/2025 : 23.000 €

TOTAL : **90.000 €**

Au 19/11/2025, les dépenses courantes s'élèvent à 329.406,91 €. Aussi, les dépenses extraordinaires suivantes ont été exposées :

- Modernisation ascenseurs (acomptes) : 78.484,56 €
- Aspahaltage canniveaux + divers : 13.534,66 €

Il est noté qu'à chaque Assemblée Générale Ordinaire, la date d'entrée en vigueur du nouveau budget sera définie.

Quorum requis : Majorité absolue

Vote : Détails en annexe

% Pour :	94.07
% Contre :	5.93
% Total :	100,00

Décision : La proposition ci-avant exposée est approuvée

4.2. Alimentation du fonds de réserve

Le bilan présente les soldes détaillés ci-après :

100 - Fonds de roulement général	58 007,08
160 - Fonds de réserve général	102 844,98
162 - Fonds de réserve (indemnités ROI)	3 500,00
163 - Fonds de réserve vente CV	148 216,80

Le fonds de réserve est alimenté à hauteur de 90.000 € / an. Il est proposé, à partir du 01.01.2026 de l'alimenter à hauteur de 100.000 € / an.

Quorum requis : Majorité absolue

Vote : Détails en annexe

% Pour :	82.25
% Contre :	17.55
% Total :	100,00

Décision : La proposition ci-avant exposée est approuvée

4.3. Révision du montant des pénalités forfaitaires

Face à la recrudescence d'incivilités constatées dans l'immeuble, le Conseil de copropriété estime que la pénalité forfaitaire actuelle de **75 €** prévue au Règlement d'Ordre Intérieur n'a plus l'effet dissuasif attendu. Il est dès lors proposé de **porter cette pénalité à 250 €**.

En ce qui concerne l'usage inapproprié des **ascenseurs**, l'indemnité actuellement fixée à **300 €** serait **augmentée à 500 €**.

Le Conseil de copropriété veillera à l'application stricte du ROI, selon une politique de **tolérance zéro**, et fera apposer des **affiches de rappel** dans les parties communes.

Quorum requis : Majorité absolue

Vote : Détails en annexe

% Pour :	80.88
----------	-------

% Contre :	19.12
% Total :	100,00

Décision : La proposition ci-avant exposée est approuvée

Tous les points étant débattus, la séance est levée à 20 :15

Signatures :

Pp CEGI srl,
Julie Rouffart

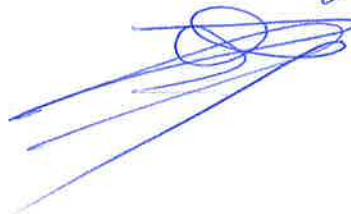



G. Swaelens

Gérant de l'agence,
Guillaume Swaelens

Pour la copropriété,

C'est approuvé
P. Boulanger



AG SAINT VINCENT II -

BCE: 0850186984

16/10/2025 17:30

Quorum au début de la séance**Général**La séance a commencé le
19/11/2025 18:35

Copropriétaires présents	37	sur 145	25,52%	109925
Copropriétaires représentés	14	sur 145	9,66%	36250
Copropriétaires absents	94	sur 145	64,82%	243825
Totaux	145	sur 145	100,00%	390000
AG valide en participants	51		35,18%	
AG valide en quotités	146175		37,48%	

Votes**Q01**

Voté le: 19/11/2025 19:07

Nomination du président de l'Assemblée Générale, de deux scrutateurs, et du secrétaire	Pour	152425	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	152425	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	237575	-	Voté à l'unanimité à main levée
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

Q02.1.

Voté le: 19/11/2025 18:40

Cogénération – Vote sur la proposition de rachat de la cogénération par Go4Green selon une formule de tiers investisseur	Pour	123125	83,64%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	24075	16,36%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	147200	-	
	Abstention	5225	-	
	Absent	237575	-	
CONTRE	Madame Akdag, Madame DURNEZ Christine, Madame HONINGS Jacqueline, Monsieur & Madame GASTUCHE Marie, Monsieur & Madame GIANNOPOULOS Konstantinos, Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude, Monsieur & Madame VANBELLINGEN - VERBERGHT, Monsieur GILLES - ELSEN, Monsieur Jérôme PFAFF			
ABSTENTION	Madame Laura Maria LEAHU, Monsieur & Madame KHAN MOHAMMAD-OMAR			

Q02.2.

Voté le: 19/11/2025 19:54

Rénovation des balcons et terrasses - Vote sur la demande d'un second avis technique à un bureau indépendant et le cas échéant, mandat à donner au syndic et au Conseil de Copropriété pour présenter les différentes options de financement lors de l'AGO 2026.	Pour	120650	80,93%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	28425	19,07%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	149075	-	
	Abstention	3350	-	
	Absent	237575	-	
CONTRE	Madame Akdag, Madame HATZIVASILIS Photini, Madame REYNDERS Dianne, Madame SAYBAK Hüsamettin, Monsieur & Madame DE SMEDT -LAZOS Thierry - Catherine, Monsieur & Madame DESMEDT-BALIEU Jacqueline, Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC, Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin, Monsieur & Madame SEFA - DESMEDT			
ABSTENTION	cvba COLIM Magasin OKAY			

Q02.3.

Voté le: 19/11/2025 19:56

Rénovation des bardages et isolation des façades latérales - Vote sur la demande d'un second avis technique à un bureau indépendant et le cas échéant, mandat à donner au syndic et au Conseil de Copropriété Rénovation des balcons et terrasses - Vote sur la demande d'un	Pour	109425	76,07%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	34425	23,93%	La résolution est acceptée

second avis technique à un bureau indépendant et le cas échéant, mandat à donner au syndic et au Conseil de Copropriété pour présenter les différentes options de financement lors de l'AGO 2026.	Voix exprimées	143850	-
	Abstention	8575	-
	Absent	237575	-
CONTRE	Madame Akdag, Madame HATZIVASILIS Photini, Madame SAYBAK Hüsamettin, Monsieur & Madame DE SMEDT -LAZOS Thierry - Catherine, Monsieur & Madame DESMEDT-BALIEU Jacqueline, Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC, Monsieur & Madame KOUBEE-MOUELI, Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin, Monsieur & Madame SEFA - DESMEDT, Monsieur & Madame TEERLINCK - JANSSENS, Monsieur HALIL Manal		
ABSTENTION	cvba COLIM Magasin OKAY, Madame Laura Maria LEAHU, Monsieur & Madame KHAN MOHAMMAD-OMAR		

Q03

Voté le: 19/11/2025 20:04

Contrôle d'accès - Installation d'une barrière l'entrée du parking aérien de l'immeuble - Vote sur le principe d'installation d'une barrière et le mandat à donner au Conseil de Copropriété pour valider les aspects techniques et financiers en vue de la commande et l'exécution des travaux.	Pour	70125	49,09%	Majorité des 2/3 (66.67%) La résolution est rejetée
	Contre	72725	50,91%	
	Voix exprimées	142850	-	
	Abstention	9575	-	
	Absent	237575	-	
CONTRE	Madame Alicja SIEKIERKO, Madame Céline VANGRAMBEREN, Madame Daniele SPREUTELS, Madame EL FAKHOUR Najia, Madame Heena BANGER, Madame HONINGS Jacqueline, Madame Isabelle HENDRICE, Madame Laurence SONNY, Madame LEFEVRE Irène, Madame Marie AVAUX, Madame Marie VAN BELLE, Madame MARKIEWICZ Krystyna, Madame REYNDERS Dianne, Madame Soukaina AARRAS, Madame VAN RAEMDONCK Elisabeth, Madame VOLKAERTS Josiane, Monsieur & Madame DEBERT - DETIEGE Dirk - Marie-Anne, Monsieur & Madame Gaetane CANGIANTI, Monsieur & Madame KOUBEE-MOUELI, Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin, Monsieur & Madame PEREZ HERNANDEZ - DUBOIS David - Sylvie, Monsieur & Madame VASSART Christian, Monsieur & Madame WOJCIUK Miroslaw - Sylwia, Monsieur Gossiaux William, Monsieur HALIL Manal			
ABSTENTION	cvba COLIM Magasin OKAY, Madame Jessica ROLOT, Monsieur & Madame Hernani - Sandrine CHIMBINDA MATEUS - HANSSENS			

Q04

Voté le: 19/11/2025 20:14

Détermination de la date d'entrée en vigueur des augmentations de charges décidées en Assemblée Générale – Principe à appliquer	Pour	134750	94,07%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	8500	5,93%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	143250	-	
	Abstention	9175	-	
	Absent	237575	-	
CONTRE	Madame Akdag, Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin, Monsieur HALIL Manal			
ABSTENTION	cvba COLIM Magasin OKAY, Madame Heena BANGER, Madame Jessica ROLOT			

Q05

Voté le: 19/11/2025 20:16

Alimentation du fonds de réserve : Il est proposé, à partir du 01.01.2026 de l'alimenter à hauteur de 100.000 € / an.	Pour	120575	82,25%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	26025	17,75%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	146600	-	
	Abstention	5825	-	
	Absent	237575	-	
CONTRE	Madame Akdag, Madame HATZIVASILIS Photini, Madame SAYBAK Hüsamettin, Monsieur & Madame DE SMEDT -LAZOS Thierry - Catherine, Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC, Monsieur & Madame KOUBEE-MOUELI, Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin, Monsieur HALIL Manal			
ABSTENTION	Madame Heena BANGER, Madame Jessica ROLOT			

Q06

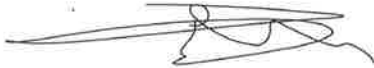
Voté le: 19/11/2025 20:19

Révision du montant des pénalités forfaitaires - Non respect ROI : 250 € - Usage inapproprié des ascenseurs : 500 €	Pour	118575	80,88%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	28025	19,12%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	146600	-	
	Abstention	5825	-	
	Absent	237575	-	
CONTRE	Madame Akdag, Madame HATZIVASILIS Photini, Madame SAYBAK Hüsamettin, Monsieur & Madame DE SMEDT -LAZOS Thierry - Catherine, Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC, Monsieur & Madame KOUBEE-MOUELI, Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin, Monsieur & Madame VASSART Christian			
ABSTENTION	Madame Heena BANGER, Madame Jessica ROLOT			

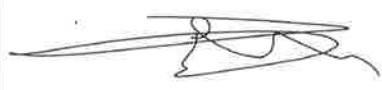
Présences

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
cyba COLIM Magasin OKAY	BEZ	3350	Présent		202504000532	19/11/2025 18:36	—
Madame Akdag	T11	2900	Présent		202504000396	19/11/2025 18:38	—
Madame Alba BIANCHINI	GP21 - Q12	3125	Présent		202504000664	19/11/2025 17:20	—
Madame Alexandra THEBAULT	X13	2100	Absent	—	—	—	—
Madame Alicja SIEKIERKO	R02	2700	Présent		202504001208	19/11/2025 17:30	—
Madame BOULET	S01	3500	Absent	—	—	—	—
Madame Céline VANGRAMBEREN	T14	2900	Présent		202504000308	19/11/2025 17:23	—
Madame COULONVAUX Marie-Hélène	GP28	25	Représenté(e) par Monsieur & Madame KABALE - SIRAUT Bimole - Anne		202504000407	19/11/2025 17:24	—
Madame CUVELIER Jeannine C/O Mr Demeulenaere O.	GP06 - V03	3125	Absent	—	—	—	—
Madame Daniele SPREUTELS	T05	2900	Présent		202504000383	19/11/2025 17:28	—
Madame DE MOL Marina	GP33 - Y08	2625	Absent	—	—	—	—
Madame DE WULF Sabine	T02	2900	Absent	—	—	—	—
Madame DEBROUWER- PUTH Monique	GP01 - GP02 - V02	3150	Présent		202504000381	19/11/2025 17:25	—
Madame DOORE	X08	2100	Absent	—	—	—	—
Madame DURNEZ Christine	GP29 - GP30	50	Représenté(e) par Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude		202504000386	19/11/2025 17:15	—
Madame EL FAKHOUR Najia	BES	3500	Présent		202504000610	19/11/2025 17:21	—
Madame GOLDSTEIN Julie	GP20 - Y04	2625	Absent	—	—	—	—
Madame HATZIVASILIS Photini	U04	2700	Représenté(e) par Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC		202504000589	19/11/2025 17:38	—
Madame Heena BANGER	V13	3100	Présent		202504000651	19/11/2025 17:32	—
Madame HONINGS Jacqueline	GP08 - Q02	3125	Présent		202504000631	19/11/2025 17:19	—
Madame Isabelle HENDRICE	Z01	4000	Présent		202504000064	19/11/2025 17:30	—
Madame ISLER Elise - GUNEY Alain	Y11	2600	Absent	—	—	—	—
Madame JAKUC Angelika	T12	2900	Absent	—	—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
Madame Jessica ROLOT	GP15 - R07	2725	Présent		202504001055	19/11/2025 17:27	—
Madame Laura Maria LEAHU	X04	2100	Représenté(e) par Monsieur & Madame KHAN MOHAMMAD-OMAR		202504001282	19/11/2025 17:35	—
Madame Laurence SONNY	X06	2100	Présent		Mobile	19/11/2025 17:50	—
Madame LEFEVRE Irène	X05	2100	Représenté(e) par Monsieur & Madame WOJCIUK Miroslaw - Sylwia		202504000430	19/11/2025 17:32	—
Madame LEURS Véronique	GP19	25	Absent	—	—	—	—
Madame LOUVIAUX	Q09	3100	Absent	—	—	—	—
Madame Maria DUWE	W10	3100	Absent	—	—	—	—
Madame Marie AVAUX	W06	3100	Présent		202504000753	19/11/2025 17:43	—
Madame Marie VAN BELLE	GP35 - U02	2725	Présent		202504000429	19/11/2025 17:22	—
Madame MARKIEWICZ Krystyna	X02	2100	Présent		202504001347	19/11/2025 17:31	—
Madame Mia VANDEVIVERE	Y03	2600	Absent	—	—	—	—
Madame Myriam Ameels	W13	3100	Absent	—	—	—	—
Madame Nicole VANDER ELST	R08	2700	Absent	—	—	—	—
Madame NYS - SEMAN	Y06	2600	Absent	—	—	—	—
Madame PENASSE Rose	GP11 - V12	3125	Absent	—	—	—	—
Madame REYNDEERS Dianne	GP31 - T07	2925	Présent		202504000660	19/11/2025 17:23	—
Madame SAYBAK Hüsamettin	GP36 - V14	3125	Présent		202504000372	19/11/2025 17:39	—
Madame Soukaina AARRAS	X03	2100	Présent		202504000697	19/11/2025 17:39	—
Madame VALENZA Vve POSKIN	GB40 - S11	3525	Absent	—	—	—	—
Madame VAN RAEMDONCK Elisabeth	T08	2900	Présent		202504001043	19/11/2025 17:29	—
Madame VANNEROM - BOUILLON Jeannine	Y05	2600	Absent	—	—	—	—
Madame VERHULST - PEKASSA	S06	3500	Absent	—	—	—	—
Madame VOLKAERTS Josiane	T04	2900	Présent		202504000008	19/11/2025 17:19	—
Madame VOROBEOV Ilia	R13	2700	Absent	—	—	—	—
Madame WATERSCHOOT - BRASSEUR Elisa	W08	3100	Absent	—	—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
Mme Lucie LEGRAND	V11	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Abdelkrim - Najlaa ZAIDI - AHRILLOU	Q08	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame AHMAD Sufyan SAYYED - MANZOOR	S09	3500	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Aksu - Sargsyan	Q11	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Alves Pereira - Gomes Simoes Vitor Bruno - Vania Catarina	W11	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Aslan Seval - Bayr	W02	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Audrey & Hilaire AERTS - NOUMBO	T06	2900	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame BOULANGER-DAEM	BEV - GP05	2925 + 5725 = 8650	Présent		202504000377	19/11/2025 17:17	—
Monsieur & Madame BURSENS - VISSERS	V04	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame David - Julie VAN ROOY - VAN DAM	GP44	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame DE SMEDT - LAZOS Thierry - Catherine	GP16 - GP42 - Q04 - U05	5850	Représenté(e) par Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC		202504000589	19/11/2025 17:37	—
Monsieur & Madame DEBERT - DETIEGE Dirk - Marie-Anne	GP04 - U10	2725	Présent		202504000046	19/11/2025 17:22	—
Monsieur & Madame DECORTE-RAYA	Q14	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame DEMIR-SAYIN	S05	3500	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame DESMEDT-BALIEU Jacqueline	Y13	2600	Représenté(e) par Monsieur & Madame SEFA - DESMEDT		202504000378	19/11/2025 17:42	—
Monsieur & Madame Dimitry - Kristina DE SMEDT - VUKICEVIC	GP34 - R01	2725 + 8550 = 11275	Présent		202504000589	19/11/2025 17:37	—
Monsieur & Madame ELLAFI - LAAJIMI Sami - Nabila	BER	1400	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame FISCHETTI-REUTER	GP23 - S10	3525	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Gaetane CANGIANTI	U12	2700	Présent		202504000725	19/11/2025 17:25	—
Monsieur & Madame GASTUCHE Marie	T13	2900	Représenté(e) par Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude		202504000386	19/11/2025 17:15	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
Monsieur & Madame GIANNOPOULOS Konstantinos	GP47 - S12	3525	Représenté(e) par Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude		202504000386	19/11/2025 17:16	—
Monsieur & Madame Hallim - Lendita ADEMAJ - MAVRAJ	GP17	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Hernani - Sandrine CHIMBINDA MATEUS - HANSSENS	S13	3500	Présent		202504001040	19/11/2025 17:36	—
Monsieur & Madame HOXHA - AGOLLI Zana	X01	2100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Iljasa Ou Aida JAHU	T01	2900	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame ISSA AFRAM -BISSO	S07	3500	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Ivana ALFARO	GP09 - U09	2725	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Jean-Luc - Sophie NSENGIYUMVA - DECUYPERE	GP48 - V06	3125	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Jonis & Kleida DAJA - DOGJANI	U08	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame KABALE - SIRAUT Bimole - Anne	S03	3500 + 25 = 3525	Présent		202504000407	19/11/2025 17:24	—
Monsieur & Madame KABASHI.A - QEVANI.S	U06	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame KARAKAS - ARICAN Ozgur - Ilkay	R14	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude	T09	2900 + 15150 = 18050	Présent		202504000386	19/11/2025 17:14	—
Monsieur & Madame KHAN MOHAMMAD-OMAR	BEQ - GP24	3125 + 2100 = 5225	Présent		202504001282	19/11/2025 17:35	—
Monsieur & Madame KUBEE- MOUELI	GP39 - W07	3125	Présent		202504000005	19/11/2025 17:40	—
Monsieur & Madame KOUMI - ERKAN	Q03	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame LEMMENS - CUESTA CASO Marcel - Marie- Theres	R11	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame LISSON - KEYAERTS Gilbert - Monique	GP38 - R04	2725	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame LIU - WANG Xuliang - Shuang	W14	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Marvin SHETA	GP45 - R05	2725	Absent	—	—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
Monsieur & Madame MAVRAJ - SELMANAJ	W01	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Milad - Abier GOURYE - HEIDO	Q01	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame MOOREN - RYKEN Jacques - Monique	GP07 - W09	3125	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame MYUSHTREFYAN Yuzel - Sefidin	T03	2900	Présent		202504001168	19/11/2025 17:13	—
Monsieur & Madame PEREZ HERNANDEZ - DUBOIS David - Sylvie	S08	3500	Présent		202504000747	19/11/2025 17:29	—
Monsieur & Madame Redzheb - Ayshe MUSTAFA	U03	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame Roger - Banga Nzambi INTOLO - BAKONGA	Y10	2600	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame SADIKU N'DALIME	BEW	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame SARLET - DE COCK Guy	V07	3100	Représenté(e) par Monsieur & Madame BOULANGER-DAEM		202504000377	19/11/2025 17:18	—
Monsieur & Madame SEFA - DESMEDT	U13	2700 + 2600 = 5300	Présent		202504000378	19/11/2025 17:42	—
Monsieur & Madame SELLESLAGH André - Isabelle	W03	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame STRUELENS-VAN BILLEMONT Xaveer - Liliane	GP26 - Q07	3125	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame TEERLINCK - JANSSENS	Q05	3100	Présent		202504000356	19/11/2025 17:18	—
Monsieur & Madame VAN MELE - DUBINA Thomas - Kira	U14	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame VAN NEYGEN - VAN DAEM	U11	2700	Présent		202504001210	19/11/2025 17:34	—
Monsieur & Madame VANBELLINGEN - VERBERGHT	GP10 - Y07	2625	Représenté(e) par Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude		202504000386	19/11/2025 17:16	—
Monsieur & Madame VASSART Christian	Q15 - S15 - W15	4700	Présent		202504000543	19/11/2025 17:20	—
Monsieur & Madame VERSTAPPEN - LABAR Jan - Christine	GB13 - GP37 - S14	3550	Absent	—	—	—	—
Monsieur & Madame WENG ZHAO - PENG BO	U07	2700	Absent	—	—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
Monsieur & Madame WOJCIUK Miroslaw - Sylwia	W05	3100 + 2100 = 5200	Présent		202504000430	19/11/2025 17:32	—
Monsieur & Madame WOUTERS - LIBERT	GP50 - Y12	2625	Représenté(e) par Monsieur & Madame BOULANGER-DAEM		202504000377	19/11/2025 17:17	—
Monsieur Arthur VANDERWEERDEN	W12	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur ASLAN C/O ASLAN KERIM Cyriel	Q10	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur BOCKSTAEL C/O DEGROOTE Eliane Xavier	X09	2100	Absent	—	—	—	—
Monsieur BROCORENS	S02	3500	Absent	—	—	—	—
Monsieur Daryush MAMED ABDABI	Y14	2600	Absent	—	—	—	—
Monsieur DE VOS Pierre	GP27	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur DEMONTY-LIBERT Jean-Philippe	GP32	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur et Madame Ola - Haetham Abou Taha - Zein	X10	2100	Absent	—	—	—	—
Monsieur Francis CAUS	GP03	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur GILLES - ELSEN	GP41 - W04	3125	Représenté(e) par Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude		202504000386	19/11/2025 17:16	—
Monsieur GJUKAJ Rinor	V05	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur Gossiaux William	X12	2100	Présent		202504001058	19/11/2025 17:33	—
Monsieur GREY Cédric	R09	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur HALIL Manal	R12	2700	Présent		202504000227	19/11/2025 17:34	—
Monsieur JALMA Yacoub	S04	3500	Absent	—	—	—	—
Monsieur Jérôme PFAFF	GP14 - T10	2925	Représenté(e) par Monsieur & Madame KESSELS - LEROY Jean-Claude		202504000386	19/11/2025 17:16	—
Monsieur KAHIL Alexis	V09	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur Karl ARNAUTS	V08	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur KOKTEN Selvi	X07	2100	Absent	—	—	—	—
Monsieur LANNOY Etienne	GP12 - R06	2725	Absent	—	—	—	—
Monsieur LORIAUX	U01	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur MAERTENS	GP18	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur Marius BACIU	X14	2100	Absent	—	—	—	—
Monsieur Michel COLLART	V01	1400	Absent	—	—	—	—
Monsieur PAUWELS Laurent	T15	1500	Absent	—	—	—	—
Monsieur PILLOY Bruno	BET - GP43	2925	Absent	—	—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
Monsieur QUATTRONE - BERTON	Q13	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur Roger BADIN	V10	3100	Absent	—	—	—	—
Monsieur ROGER Gilles	R10	2700	Absent	—	—	—	—
Monsieur RURIMIRIJE Jean Marie	GP25 - Q06	3125	Absent	—	—	—	—
Monsieur SABEV Georgi	Y02	2600	Absent	—	—	—	—
Monsieur SEFA Sefedin	X11	2100	Absent	—	—	—	—
Monsieur SHABANOV Beynur - OSMANOVA	GP22 - R03	2725	Absent	—	—	—	—
Monsieur Stéphane WILLEM	GP49	25	Absent	—	—	—	—
Monsieur TO HOANG	GP46 - Y09	2625	Absent	—	—	—	—
Monsieur WAMPACH Pierre	U15	1400	Absent	—	—	—	—

AG SAINT VINCENT II -

BCE: 0850186984

16/10/2025 17:30

Récapitulatif des décisions prises pour les résolutions soumises au vote

Réf	Résolutions soumises au vote	Quorum requis	Pour	Contre	Abstention	Résultats	
Q01	Nomination du président de l'Assemblée Générale, de deux scrutateurs, et du secrétaire	50% + 1	152425	0	0	100,00%	Accepté
Q02.1.	Cogénération – Vote sur la proposition de rachat de la cogénération par Go4Green selon une formule de tiers investisseur	66.67%	123125	24075	5225	83,64%	Accepté
Q02.2.	Rénovation des balcons et terrasses - Vote sur la demande d'un second avis technique à un bureau indépendant et le cas échéant, mandat à donner au syndic et au Conseil de Copropriété pour présenter les différentes options de financement lors de l'AGO 2026.	50% + 1	120650	28425	3350	80,93%	Accepté
Q02.3.	Rénovation des bardages et isolation des façades latérales - Vote sur la demande d'un second avis technique à un bureau indépendant et le cas échéant, mandat à donner au syndic et au Conseil de Copropriété Rénovation des balcons et terrasses - Vote sur la demande d'un second avis technique à un bureau indépendant et le cas échéant, mandat à donner au syndic et au Conseil de Copropriété pour présenter les différentes options de financement lors de l'AGO 2026.	50% + 1	109425	34425	8575	76,07%	Accepté
Q03	Contrôle d'accès - Installation d'une barrière l'entrée du parking aérien de l'immeuble - Vote sur le principe d'installation d'une barrière et le mandat à donner au Conseil de Copropriété pour valider les aspects techniques et financiers en vue de la commande et l'exécution des travaux.	66.67%	70125	72725	9575	49,09%	Refusé
Q04	Détermination de la date d'entrée en vigueur des augmentations de charges décidées en Assemblée Générale – Principe à appliquer	50% + 1	134750	8500	9175	94,07%	Accepté
Q05	Alimentation du fonds de réserve : Il est proposé, à partir du 01.01.2026 de l'alimenter à hauteur de 100.000 € / an.	50% + 1	120575	26025	5825	82,25%	Accepté
Q06	Révision du montant des pénalités forfaitaires - Non respect ROI : 250 € - Usage inapproprié des ascenseurs : 500 €	50% + 1	118575	28025	5825	80,88%	Accepté